

BRUXELLES
FORMATION



former pour l'emploi

PRÉCARITÉ DU PUBLIC EN FORMATION PROFESSIONNELLE EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2015

Bruxelles Formation et partenaires –
Étude sur base de données administratives



– SEPTEMBRE 2018 –

SERVICE
ÉTUDES ET STATISTIQUES
DE BRUXELLES FORMATION

Étude réalisée par le centre de recherche METICES de l'ULB
et le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation

Secrétariat du Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation : 02 371 74 15
c.smith@bruxellesformation.brussels

www.bruxellesformation.brussels

SOMMAIRE

| | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 | Introduction..... | 5 |
| 2 | Mesure de la pauvreté monétaire : méthodologie..... | 7 |
| 3 | Les données | 9 |
| | 3.1. Le couplage des données de Bruxelles Formation et de la BCSS..... | 9 |
| | 3.2. Les données concernant le statut BIM..... | 11 |
| 4 | Les déterminants de la pauvreté monétaire mesurée par le statut BIM | 13 |
| | 4.1. Méthodologie..... | 13 |
| | 4.2. Résultats..... | 13 |
| 5 | La pauvreté monétaire, l'individu et la formation | 15 |
| | 5.1. La pauvreté monétaire selon les caractéristiques individuelles | 15 |
| | 5.2. La pauvreté monétaire selon les opérateurs et la nature de la formation..... | 16 |
| | 5.3. La pauvreté monétaire et le parcours en formation | 18 |
| 6 | Pistes d'action | 21 |
| | 6.1. Pistes relatives aux avantages financiers octroyés aux stagiaires en formation | 21 |
| | 6.2. Pistes relatives à l'accompagnement des stagiaires en formation et à l'information sur le recours aux droits..... | 23 |
| | 6.3. Pistes méthodologiques qui visent à augmenter la compréhension des phénomènes de pauvreté..... | 25 |
| 7 | Conclusion..... | 27 |
| 8 | Bibliographie | 29 |

1

INTRODUCTION

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un marché public dirigé par Bruxelles Formation afin d'objectiver le niveau de pauvreté des personnes suivant une formation professionnelle régie par Bruxelles Formation sur la base de données provenant de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS).

Les acteurs de la formation professionnelle à Bruxelles mettent régulièrement en avant les situations de précarité vécues par le public en formation. En situation de pauvreté, les besoins primaires des personnes ne sont pas remplis (mauvaises conditions de logement, mauvaise alimentation, etc.) ce qui peut avoir un impact négatif sur l'aboutissement de la formation professionnelle (mauvaise condition d'apprentissage, absentéisme voire abandon). Ces situations compliquent le travail de formation.

Cette étude s'inscrit également dans la lignée du Contrat de Gestion 2017-2022 de Bruxelles Formation qui prévoit dans son article 9 que « Bruxelles Formation assure une approche inclusive des publics bruxellois précarisés [...]. La mixité est inscrite dans toutes les étapes du parcours. » et que « Dans la perspective d'assurer le suivi des stagiaires et la réussite de leur parcours, Bruxelles Formation monitorise le taux d'achèvement, les abandons des chercheurs d'emploi en formation et en analyse les raisons. ».

La population étudiée est composée de demandeurs d'emploi ayant terminé, en 2015, soit une formation professionnelle dans un centre de Bruxelles Formation ou chez un partenaire, soit un stage ou une formation en entreprise.

Il existe différentes approches de la pauvreté. Sous l'angle monétaire, la pauvreté peut être mesurée de manière absolue (en fonction d'un panier de consommation qui permet d'atteindre un niveau de vie minimum décent) ou relative (par rapport au niveau de vie médian ou moyen de la population dans son ensemble). A côté de la pauvreté monétaire, la pauvreté peut également être approchée de manière subjective, en termes de conditions de vie¹.

Etant donné la nature administrative des données utilisées, la présente étude aborde la pauvreté des personnes sorties de formation professionnelle en 2015 sous l'angle monétaire en utilisant les données relatives au statut de **Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM)**². Ce statut est accordé par les mutuelles aux ménages vivant dans des conditions financières difficiles et permet un meilleur remboursement des soins de santé. Ce statut est accordé automatiquement aux personnes qui bénéficient d'un avantage social et sur base d'un contrôle des revenus pour les autres. Une limite de l'approche basée sur le statut BIM est donc le non-recours aux droits, c'est-à-dire, les personnes qui ne demandent pas

(1) Perception qu'ont les ménages de leurs difficultés matérielles (insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement).

(2) Anciennement statut VIPO.

l'aide alors qu'elles sont dans les conditions pour l'obtenir. Une particularité de l'étude est d'appréhender la pauvreté au niveau du ménage et non au niveau individuel. L'étude va, d'une part, objectiver la pauvreté du public en formation professionnelle sur base de l'octroi du statut BIM et, d'autre part, étudier le lien entre ce statut et la composition de ménage, les caractéristiques individuelles et le parcours de formation.

L'étude a été encadrée par un comité d'accompagnement composé de membres de Bruxelles Formation et de la FEBISP. A l'issue de l'étude, ce comité d'accompagnement a formulé des pistes d'action permettant d'identifier et de mieux cibler les éventuelles aides à apporter.

Dans la suite du document, la section 2 explique le choix du statut BIM comme mesure de la pauvreté, la section 3 présente les données utilisées, notamment celles concernant le statut BIM, la section 4 analyse les déterminants du statut BIM au niveau des ménages, la section 5 explore le lien entre le statut BIM, l'individu et la formation, la section 6 propose des pistes d'action et le document se termine par une conclusion.

2

MESURE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE : MÉTHODOLOGIE

Le revenu est couramment utilisé pour mesurer la pauvreté monétaire. Cependant, les données de revenus 2014 issues du datawarehouse de la BCSS et concernant la cohorte sortie de formation en 2015 ne comprenaient ni la rémunération des indépendants ni le montant des allocations familiales. De plus, le datawarehouse de la BCSS dispose du revenu brut (avant impôt) et non du revenu disponible, seul reflet de la véritable situation financière des ménages.

Ne disposant pas de données de revenus satisfaisantes, la pauvreté monétaire est mesurée en utilisant les données sur le statut de Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM) octroyé dans le cadre de l'assurance soins de santé. La base de données nous permet d'identifier les membres d'un ménage qui était BIM au 31 décembre 2014, c'est-à-dire avant leur sortie de formation, ce qui approche la situation du stagiaire à son entrée en formation.

Le statut BIM permet aux ménages ayant de faibles revenus, d'obtenir de meilleurs remboursements des prestations et consultations chez les médecins, des médicaments moins chers, le système du tiers payant (payer uniquement le ticket modérateur lors d'une consultation), ainsi que d'autres avantages (tarifs plus avantageux pour le gaz et l'électricité par exemple). Depuis le 1^{er} janvier 2014¹, **le statut BIM peut être obtenu de deux manières** :

- **Automatiquement** (sans introduction de demande) **sur base de certains statuts** : bénéficiaire du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou d'aide financière équivalente au RIS (pendant 3 mois complets consécutifs), garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), bénéficiaire d'une allocation aux personnes handicapées (entre 21 ans et 65 ans), bénéficiaire d'une allocation familiale majorée pour un enfant souffrant d'un handicap, mineur étranger non accompagné (MENA) ;
- **Sur demande avec contrôle des revenus** : sur la base de faibles revenus avec des modalités différentes et des plafonds légèrement différents en fonction du statut (notamment, chômeur complet indemnisé ou en incapacité de travail depuis au moins un an, famille monoparentale, etc.).

Le non-recours aux droits ne se pose pas dans le premier cas mais bien dans le deuxième. Il est donc probable qu'une partie des personnes qui pourraient obtenir le statut BIM sur la base de leur revenu n'introduisent pas la demande.

Dès lors que le droit est ouvert, le statut BIM concerne le « demandeur », ainsi que son conjoint/partenaire et les personnes à leur charge dans le ménage (du point de vue de la

(1) Cf. Arrêté royal relatif à l'intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37 § 19 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

mutuelle). Généralement, les personnes à charge sont les enfants du « demandeur » et/ou de son conjoint/partenaire à condition qu'ils soient âgés de moins de 25 ans et qu'ils ne soient pas encore autonomes financièrement (pas d'allocations de chômage ou de revenus du travail au-dessus d'un certain plafond).

Le statut BIM est donc généralement octroyé aux ménages dont le niveau de vie est bas, afin de favoriser leur accès aux soins de santé (éviter que la faiblesse de leurs ressources les contraigne à renoncer à certains soins de santé). L'**Observatoire de la santé et du social** en a d'ailleurs fait un indicateur pour son Baromètre social et précise dans son rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté datant de 2016 que « Le nombre de **Bénéficiaires de l'Intervention Majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme **indicateur pour estimer le nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles**. (...) Au total, 313.559 personnes ont droit à une intervention majorée en Région bruxelloise en janvier 2016 (...). Ainsi, 26,4% de la population bruxelloise bénéficie de cette intervention comme titulaire ou comme personne à charge (contre 25,6% en 2015). (...) ».

3

LES DONNÉES

3.1. LE COUPLAGE DES DONNÉES DE BRUXELLES FORMATION ET DE LA BCSS

La recherche s'appuie sur des données issues du **couplage de données provenant de Bruxelles Formation et de la BCSS**. Les données provenant de Bruxelles Formation ont permis de définir le public cible composé des demandeurs d'emploi¹ sortis², en 2015, soit d'une formation professionnelle dans un centre de Bruxelles Formation ou chez un partenaire, soit d'un stage ou d'une formation en entreprise³. Les formations, stages ou formations en entreprise suivis par ces personnes sur la période 2012-2016 sont également connus. Les données de la BCSS sont, quant à elles, utilisées pour obtenir des informations administratives sur l'octroi du BIM, la position sur le marché du travail, la composition de ménage, l'intensité de travail et le salaire.

La base de données finale est composée de 10.056 personnes sorties de formation professionnelle en 2015⁴. Ces 10.056 personnes font partie de 9.911 ménages tels que définis par la BCSS (145 cas où il y avait plusieurs personnes formées dans le même ménage). Les 9.911 ménages sont composés de 29.265 personnes (10.056 ayant suivi une formation et 19.209 membres de leur ménage).

Les ménages sont définis par la BCSS comme l'ensemble des personnes occupant un même logement. Cette définition du ménage repose donc sur la résidence principale. Par contre, le ménage tel que défini par les mutuelles correspond à une personne, son conjoint et les enfants à charge (enfants de moins de 25 ans dépendants financièrement). Les ménages tels que définis par la BCSS et les mutuelles peuvent donc diverger. Autrement dit, le BIM octroyé par la mutuelle concerne un ménage dont le contour peut différer du ménage tel que défini au niveau de la BCSS. En dehors de la personne de référence et de son conjoint, les autres membres du ménage défini par la BCSS ne sont pas tous nécessairement à leur charge.

Pour les 10.056 personnes formées, si on considère la dernière formation terminée en 2015, la répartition par opérateur et par nature de formation sont présentées dans les tableaux 1 et 2.

(1) Bruxelles Formation et ses partenaires forment également des travailleurs, ceux-ci ne font pas partie de la population étudiée.

(2) Tous les sortants de formation sont pris en compte, quel que soit le motif de fin de formation (formation menée à terme, formation interrompue ou mise à l'emploi).

(3) Stage d'immersion linguistique, FPIE, Stage de transition en entreprise et Convention d'immersion professionnelle.

(4) La population extraite des bases de données de Bruxelles Formation était de 11.174 personnes. Pour des raisons de confidentialité, la BCSS a sélectionné aléatoirement 90% de cette population, soit 10.056 personnes.

Tableau 1. Opérateur de la dernière formation suivie par la population cible

| Opérateur | % |
|-------------------------------------------------|-------------|
| BF | 49% |
| bf.bureau & services | 3% |
| bf.construction | 3% |
| bf.industrie | 2% |
| bf.logistique | 6% |
| bf.management & multimédiaTIC | 9% |
| bf.tremplin | 10% |
| bf.langue | 16% |
| Partenaires ISP | 29% |
| Formation Professionnelle Individuelle | 18% |
| Partenaires formation des personnes handicapées | 0% |
| Partenaires établissements de promotion sociale | 4% |
| Total général | 100% |

Tableau 2. Nature de l'action de la dernière formation suivie par la population cible

| Nature de l'action | | % |
|------------------------------------|------------------------------------|---------------|
| Alphabétisation | Alphabétisation | 4% |
| Préqualifiant | Formation de base | 12% |
| | Détermination | 6% |
| | Préformation | 5% |
| Formations menant à l'emploi | Formation qualifiante | 27% |
| | Produit isolé | 9% |
| | Formation par le travail | 2% |
| | Perfectionnement | 0% |
| Stages et Formations en Entreprise | Stages et Formations en Entreprise | 18% |
| Langues | Langues | 17% |
| Autres | Testings | 0% |
| | Essais professionnels | 0% |
| | Aide à la recherche d'emploi | 0% |
| | Préparation aux examens | 0% |
| Total général | | 100,0% |

3.2. LES DONNÉES CONCERNANT LE STATUT BIM

Parmi les 10.056 personnes sorties de formation en 2015, 46% étaient BIM en décembre 2014. Selon l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale¹, 26 % de la population bruxelloise était BIM comme titulaire ou comme personne à charge en janvier 2015. Les demandeurs d'emploi en formation à Bruxelles Formation et chez ses partenaires étaient donc manifestement plus exposés à des difficultés financières que la population bruxelloise dans son ensemble en 2015. Cependant, on pourrait s'attendre à ce que les demandeurs d'emploi (dont font partie les personnes formées en 2015) aient des revenus plus faibles que la population globale (qui comprend également les travailleurs) et soient donc plus fréquemment BIM. Il aurait donc été intéressant de pouvoir comparer le pourcentage de BIM en formation professionnelle au pourcentage parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi bruxellois. Malheureusement, ce dernier chiffre n'est pas disponible.

Tableau 3. Bénéfice du BIM, comparaison de la population bruxelloise aux personnes sorties de formation (Bruxelles Formation et ses partenaires)

| | Personnes sorties de formation en 2015 et BIM en décembre 2014 | Population bruxelloise BIM en janvier 2015 |
|-------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| % BIM | 46% | 26% |

Toujours selon l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, le pourcentage de la population bruxelloise ayant le statut BIM a augmenté en 2016 et 2017 pour atteindre respectivement 26% et 27%². Ce pourcentage est particulièrement élevé dans les quartiers du « croissant pauvre »³. Or, les demandeurs d'emploi sont proportionnellement plus nombreux dans les communes du croissant pauvre à Bruxelles⁴. Il est donc probable que le pourcentage de BIM parmi les personnes en formation à Bruxelles Formation et chez les partenaires ait également augmenté depuis 2015.

(1) Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Baromètre social, Commission Communautaire Commune (Bruxelles) pages 24 – 25.

(2) Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Baromètre social, Commission Communautaire Commune (Bruxelles) page 27.

(3) L'IBSA définit le croissant pauvre comme la zone de Bruxelles concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville.

(4) Statistiques de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi, Actiris.

4

LES DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE MESURÉE PAR LE STATUT BIM

Dans cette section, nous nous penchons sur l'influence de la composition de ménage, de la position sur le marché du travail (emploi, chômage ou inactivité) et du bénéfice du RIS/ERIS sur la probabilité d'être BIM.

4.1. MÉTHODOLOGIE

Pour cet exercice réalisé au niveau des ménages, seuls les ménages BCSS composés d'un adulte, de son éventuel conjoint et des enfants de moins de 25 ans présents dans le ménage sont pris en compte (2/3 des ménages de l'étude). Les ménages plus complexes (présence de membre de la famille autre que les enfants ou le conjoint, présence de personnes sans lien de parenté, etc.) ne sont pas considérés.

Les caractéristiques suivantes vont être étudiées pour estimer leur influence sur la probabilité d'être BIM :

- Composition de ménage : un seul ou deux adultes ainsi que le nombre d'enfants à charge ;
- Position sur le marché du travail des adultes du ménage : emploi, chômage ou inactivité
 - Pour les personnes sans emploi : la durée de chômage ou d'inactivité ;
 - Pour les personnes en emploi : l'intensité de travail et le salaire journalier¹ ;
- Bénéfice du RIS ou ERIS en 2014.

L'influence de ces caractéristiques sur la probabilité d'être BIM a été estimée via un modèle de régression dont les résultats sont présentés dans la section suivante.

4.2. RÉSULTATS

Les situations de ménage qui augmentent le risque d'être BIM, et donc d'être vraisemblablement en situation de difficultés financières sont :

- L'absence d'adulte en emploi dans le ménage (surtout si la durée de chômage est de plus de deux ans) ;
- Vivre seul avec des enfants à charge (famille monoparentale) ;
- Avoir plus de 3 enfants à charge (surtout si les enfants ont moins de 14 ans)² ;
- Vivre seul (personne isolée) ;

(1) Salariés uniquement car les données ne sont pas disponibles pour les indépendants.

(2) 47% des ménages pris en compte n'ont pas d'enfant à charge et 6% des ménages ont plus de 3 enfants à charge.

- Pour les ménages de deux adultes, avoir un membre du couple qui travaille mais à faible intensité ou avec un niveau de salaire bas.

L'apport des revenus du travail réduit le risque de pauvreté. Pour les ménages composés d'un adulte uniquement (isolé ou famille monoparentale), le risque d'être BIM diminue à condition que le volume de travail ou le salaire horaire soit élevé. Dans les ménages comportant deux adultes qui travaillent, le risque de pauvreté diminue même à une intensité de travail faible ou à un salaire horaire faible.

En ce qui concerne la position de ménage, le tableau suivant donne la répartition des différentes catégories dans la population étudiée.

Tableau 4. Répartition de la population étudiée entre les catégories de ménage

| Situation de ménage | % |
|----------------------------|-------------|
| Chef famille monoparentale | 12% |
| Cohabitant avec enfant(s) | 22% |
| Cohabitant sans enfant | 9% |
| Isolé | 23% |
| Habitant chez parents | 26% |
| Autre | 6% |
| Ménage collectif | 0% |
| Inconnu | 1% |
| Total | 100% |

5

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE, L'INDIVIDU ET LA FORMATION

5.1. LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE SELON LES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

En ce qui concerne la position de ménage, la catégorie « chef de famille monoparentale » est particulièrement concernée par des situations financières difficiles (82% sont BIM). Cette position est plus fréquente chez les femmes (un peu moins d'une femme sur quatre) que chez les hommes (2%). Elle est rare chez les jeunes de moins de 25 ans (5%), mais est presque systématiquement associée au statut BIM (84%). Les personnes isolées sont, à un degré moindre, confrontées à des difficultés financières (50%). La position « isolé » est plus fréquente chez les hommes (29%) que chez les femmes (17%).

Tableau 5. Statut BIM en fonction de la situation de ménage

| Situation de ménage | Proportion de BIM |
|----------------------------|-------------------|
| Chef famille monoparentale | 82% |
| Cohabitant avec enfant(s) | 43% |
| Cohabitant sans enfant | 13% |
| Isolé | 50% |
| Habitant chez parents | 43% |

En ce qui concerne l'âge, les personnes de plus de 34 ans ainsi que celles de moins de 20 ans sont davantage BIM. Les 40-54 ans se trouvent davantage que les autres classes d'âge dans des positions de ménage associées à des situations de difficultés financières (28% sont isolés et 19% chefs de famille monoparentale).

Tableau 6. Statut BIM en fonction de l'âge

| Classe d'âge | Fréquence relative dans la population | Proportion de BIM |
|----------------|---------------------------------------|-------------------|
| 17-19 ans | 6% | 49% |
| 20-24 ans | 24% | 44% |
| 25-29 ans | 20% | 41% |
| 30-34 ans | 16% | 46% |
| 35-39 ans | 13% | 51% |
| 40-44 ans | 10% | 54% |
| 45-49 ans | 7% | 54% |
| 50-54 ans | 3% | 59% |
| 55 ans et plus | 1% | 50% |
| Manquants | 1% | ND |

Il y a également un lien entre l'origine¹ et les situations de difficultés financières. D'un côté, les Belges nés Belges et les personnes de nationalité de pays de l'UE sont moins fréquemment BIM. De l'autre, les Belges nés en dehors de l'UE et les personnes de nationalité hors UE sont davantage BIM. Les Belges nés Belges sont plus souvent des jeunes qui habitent chez leurs parents (45%). Les personnes de nationalité et d'origine hors UE sont davantage « Cohabitants avec enfant(s) » (26% et 29%) ou « Chef famille monoparentale » (14 et 19%).

Tableau 7. Statut BIM en fonction de l'origine

| Origine | Fréquence relative dans la population | Proportion de BIM |
|--------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Belge de 1 ^{re} nationalité belge | 24% | 33% |
| Belge de 1 ^{ere} nationalité UE | 4% | 43% |
| Belge de 1 ^{ere} nationalité HUE | 31% | 58% |
| Nationalité UE | 15% | 33% |
| Nationalité HUE | 22% | 57% |
| Manquants | 4% | ND |

On observe un lien fort entre le diplôme et le statut BIM. Les personnes infra-qualifiées (maximum un diplôme du secondaire inférieur) sont deux fois plus confrontées à des situations de difficultés financières que les diplômés du supérieur. La situation des diplômés du secondaire supérieur dont le diplôme a été obtenu à l'étranger est moins favorable que celle des stagiaires dont le diplôme du secondaire est reconnu en Belgique. A un niveau plus détaillé, les diplômés de l'enseignement primaire (reconnu ou non) sont plus souvent BIM que les diplômés du secondaire inférieur (reconnu ou non). Par ailleurs, parmi les stagiaires diplômés du supérieur, la situation des universitaires apparaît un peu plus favorable que la situation des diplômés des Hautes écoles. Il y a un pourcentage plus élevé de « chef de famille monoparentale » et de « cohabitants avec enfant(s) » parmi les infra-qualifiés que dans les autres catégories de diplômés.

Tableau 8. Statut BIM en fonction du diplôme

| Diplôme | Fréquence relative dans la population | Proportion de BIM |
|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Infra-qualifié | 37% | 59% |
| Secondaire (ou apprentissage) | 24% | 45% |
| Secondaire à l'étranger | 13% | 51% |
| Supérieur | 15% | 28% |
| Supérieur à l'étranger | 9% | 32% |
| Manquants | 2% | ND |

5.2. LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE SELON LES OPÉRATEURS ET LA NATURE DE LA FORMATION

Cette section analyse la pauvreté par opérateur de formation et par nature de formation pour la dernière sortie de formation en 2015.

Dans les Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) et de Promotion Sociale, 60% des personnes sont en situation de difficultés financières contre 44% à Bruxelles

(1) Croisement de la nationalité en décembre 2014 et la nationalité à la naissance.

Formation. Dans les organismes de formation pour personnes handicapées, la quasi-totalité des personnes sont BIM (98%). Par contre, parmi les personnes qui ont suivi un stage ou une formation en entreprise, seules 32% sont BIM. Comme vu dans la section précédente, les personnes infra-scolarisées sont davantage concernées par le statut BIM, or, c'est dans les OISP que le pourcentage de personnes infra-scolarisées est le plus élevé (58%), suivi par la Promotion Sociale (47%), la formation pour personnes handicapés (33%), Bruxelles Formation (31%) et par les stages et formations en entreprise (16%). Les personnes qui suivent des formations en ISP combinent plus fréquemment faible niveau d'étude et difficultés financières.

Tableau 9. Statut BIM par opérateur de formation

| Opérateur | Proportion de BIM |
|-----------------------------------------------------|-------------------|
| Bruxelles Formation | 44% |
| Partenaires OISP | 61% |
| Partenaires Promotion sociale | 63% |
| Partenaires - organismes formations pour handicapés | 98% |
| SFE (en entreprise) | 32% |

Tableau 10. Niveau d'études par opérateur

| | Infra-scolarisé | Secondaire supérieur ou apprentissage | Supérieur | Diplôme étranger | Inconnu |
|-----------------------|-----------------|---------------------------------------|------------|------------------|-----------|
| Bruxelles Formation | 31% | 24% | 19% | 23% | 2% |
| OISP | 58% | 16% | 2% | 24% | 1% |
| Promotion sociale | 47% | 23% | 4% | 24% | 1% |
| Formations handicapés | 33% | 33% | 5% | 16% | 14% |
| SFE | 16% | 38% | 29% | 14% | 3% |
| Total | 37% | 24% | 15% | 22% | 2% |

Si on regarde les différences par type de formation, tous opérateurs confondus, il apparaît que l'alphabétisation et les formations pré-qualifiantes concentrent davantage de personnes BIM que les formations menant à l'emploi et les stages et formations en entreprise. Au sein des formations menant à l'emploi, il y a davantage de personnes en situation de difficultés financières dans les formations par le travail que dans les formations qualifiantes. Parmi les formations pré-qualifiantes, il y a davantage de personnes BIM dans les formations de base et la détermination que dans les préformations.

Tableau 11. Statut BIM par nature de formation

| Nature de la formation | Proportion de BIM |
|---------------------------------------|-------------------|
| Formations menant à l'emploi | 45% |
| Stages et Formations en Entreprise | 30% |
| Pré-qualifiant (sauf alphabétisation) | 59% |
| Alphabétisation | 79% |
| Langues | 48% |

Globalement, on n'observe pas de lien entre le statut BIM et le fait de ne pas aller jusqu'au bout de la formation. En effet, il y a le même pourcentage de BIM parmi les personnes ayant été au bout de la formation et celles ayant arrêté la formation avant son terme (pour des raisons autres que l'emploi), soit 49%. Ce constat vaut pour Bruxelles Formation, ainsi que pour les OISP. Ces résultats pourraient s'expliquer par les nombreux efforts d'accompagnement mis en place (agents de guidance).

Tableau 12. Statut BIM en fonction de l'achèvement de la formation

| Achèvement de la formation | Fréquence relative dans la population | Proportion de BIM |
|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Formation non achevée (hors emploi) | 11% | 49% |
| Formation achevée | 81% | 49% |
| Formation non achevée pour emploi | 8% | 25% |

5.3. LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET LE PARCOURS EN FORMATION

Cette section se penche sur le lien entre les parcours en formation, principalement les transitions des formations pré-qualifiantes vers les formations qualifiantes, et les situations de pauvreté monétaire. Sont prises en compte pour la reconstitution du parcours de formation, les formations qui ont été suivies sur une période de 3 ans, entre 2014 et 2016. Afin de simplifier la description des parcours, 6 catégories sont définies :

1. Alphabétisation ;
2. Formation de base ou détermination ;
3. Préformation ou formation par le travail ;
4. Langue ciblée métier et formation de type « mobilité » ;
5. Formation qualifiante, produit isolé et perfectionnement ;
6. Formation en entreprise.

Notons d'abord qu'il y a peu de transitions d'un opérateur vers un autre (la distinction est faite entre Bruxelles Formation, les OISP et les autres partenaires). En effet, 86% des personnes ont été formées chez un seul opérateur. Parmi les 14% ayant connu plusieurs opérateurs, la moitié ont reçu une formation chez Bruxelles Formation et dans un OISP.

Les personnes ayant suivi du pré-qualifiant (formation de base, détermination ou préformation) ou une formation par le travail et qui poursuivent en formation qualifiante sont moins souvent BIM que celles n'ayant pas été plus loin que le pré-qualifiant mais plus pauvres que les personnes ayant directement commencé leur parcours par du qualifiant. Par contre, les transitions de la formation de base ou de la détermination vers une préformation ne sont pas sélectives car le pourcentage de BIM est identique qu'il y ait ou non transition.

Tableau 13. Statut BIM en fonction du parcours en formation

| Nature de la formation/parcours | Proportion de BIM |
|-----------------------------------------------------|--------------------------|
| Formation de base (total) | 63% |
| De formation de base vers qualifiant | 51% |
| Détermination (total) | 62% |
| De formation de base vers qualifiant | 59% |
| Préformation (total) | 50% |
| De préformation vers qualifiant | 40% |
| Formation par le travail (total) | 62% |
| De formation par le travail vers qualifiant ou FPIE | 42% |

6

PISTES D'ACTION

Les pistes d'action proposées à la suite de cette étude ont été élaborées par le comité d'accompagnement réunissant des membres de Bruxelles Formation¹ et de la FEBISP. Ces pistes d'action ont été regroupées en (1) pistes relatives aux avantages financiers octroyés aux stagiaires en formation et en (2) pistes relatives à l'accompagnement des stagiaires en formation et à l'information sur le recours aux droits. Le comité d'accompagnement a également identifié des perspectives méthodologiques de poursuite de l'étude présentées à la fin de cette section.

Plusieurs options concernant les avantages financiers sont avancées ci-dessous, mais une analyse financière reste à effectuer afin d'envisager celles-ci dans un cadre budgétaire. De plus, une analyse particulière doit être effectuée sur les impacts fiscaux des mesures proposées et plus globalement sur l'imposition des indemnités de formation afin que les indemnités soient une réelle plus-value à suivre la formation, et non in fine, un frein vu l'impact fiscal.

Finalement, afin de faire bénéficier un maximum de personnes tout en gardant un budget mesuré, l'octroi de certains avantages pourrait être conditionné au statut BIM au moment de l'entrée en formation.

6.1. PISTES RELATIVES AUX AVANTAGES FINANCIERS OCTROYÉS AUX STAGIAIRES EN FORMATION

1. Revaloriser le montant de l'indemnité horaire de formation (prime de formation)

La situation socio-économique semble déterminante dans la réussite du parcours de formation. En effet, les personnes ayant suivi une formation pré-qualifiante ou une formation par le travail et qui poursuivent en formation qualifiante sont moins souvent BIM que celles n'étant pas allées plus loin que le pré-qualifiant.

Encourager les stagiaires les plus démunis à poursuivre leur formation pré-qualifiante vers une formation qualifiante passe notamment par la revalorisation de l'indemnité horaire, ce qui contribue à sécuriser leurs parcours de formation tout en diminuant les facteurs de risque de mise en péril de l'apprentissage. On peut supposer que la durée de la formation est un frein pour aller plus loin dans la formation vu la nécessité d'avoir des rentrées financières et de retrouver un emploi. Les conditions socio-économiques représentent un facteur de risque majeur.

(1) Y ont participé la Division Études & Développement, la Division Production et des représentants des pôles de formation.

L'indemnisation actuelle de 1 euro brut par heure de formation suivie n'a jamais été indexée depuis 1987. Les 40 francs belges de 1987 (montant indiqué dans l'Arrêté de la Communauté française du 12 mai 1987 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle) seraient équivalents en juin 2018, après conversion et sur base de l'indice des prix à la consommation, à pas moins de 1,87 euros¹.

2. Anticiper l'aide financière pour les frais de déplacement en début de formation

Pour les stagiaires qui bénéficient de la prise en charge des frais de déplacement, ceux-ci sont remboursés a posteriori. Pour les plus démunis, la sécurité financière leur permettant d'avancer l'argent nécessaire n'existe pas, et un versement anticipé renforcerait l'impact de cette aide financière, tout au moins le premier mois de formation.

3. Élargir les conditions d'éligibilité de l'indemnité horaire à tous les stagiaires

Actuellement, il faut répondre à un certain nombre de conditions afin de pouvoir prétendre à l'indemnité horaire, telles que ne pas être détenteur du CESS, être inscrit en tant que demandeur d'emploi inoccupé d'au moins 12 mois auprès d'Actiris, bénéficiaire du RIS ou d'aide financière équivalente au RIS, être enregistré comme personne handicapée².

Étendre l'indemnité à tous les stagiaires sans condition de diplôme ou de durée d'inscription auprès d'Actiris permettrait de revaloriser le statut du stagiaire en formation. Les personnes qui n'ont pas le CESS représentent 50% de la population de Bruxelles Formation et des partenaires. L'étude a montré qu'il existe un lien fort entre le diplôme et le statut BIM : plus de la moitié des personnes infra-qualifiées sont BIM contre 45,7% pour l'ensemble des stagiaires en formation. Les stagiaires détenteurs du seul CESS représentent également une population en risque de pauvreté, étant BIM à 45%. La détention du CESS n'est pas un gage d'échapper à la précarité, même lorsque des études supérieures ont été suivies : près de 30% des stagiaires sont bénéficiaires du BIM. Le durcissement de l'accès et du maintien des allocations de chômage des dernières réformes de 2015 amène une augmentation de personnes ne percevant pas d'allocation de chômage et d'insertion, particulièrement les jeunes³.

Si l'on regarde les autres variables, quel que soit le profil étudié, il y a toujours au minimum 30% de BIM parmi la population en formation (excepté les « cohabitants sans enfant » qui comptent 13% de BIM parmi eux). Peu de stagiaires in fine ne bénéficient pas de la prime : 15,9% en 2017 et parmi ceux-là, on peut penser qu'une grande partie est en situation de pauvreté.

Cette mesure permettrait aussi une réelle simplification administrative pour la paie stagiaire, tant pour la gestion dans les centres de formation de BF et partenaires que pour l'administration centrale. Cela éviterait également des contestations, et par là-même, des retards de paiement ou des indus qui augmentent le stress des personnes en difficulté financière.

4. Élargir les conditions d'éligibilité des frais de déplacement à tous les stagiaires

L'octroi de l'indemnité horaire ouvre le droit au paiement des frais de déplacement. La formation est gratuite pour tous, cependant des frais connexes restent bien réels comme les frais de déplacement pour se rendre sur le lieu de formation. La mobilité est un facteur d'in-

(1) Sources : STATBEL, calculs Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation.

(2) Arrêté du collège de la Cocof du 19 décembre 2013 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle dans le cadre de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle.

(3) Rapport bruxellois sur l'Etat de la pauvreté 2016, aperçus des non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise.

tégration essentiel au-delà de la formation : cela permet de rechercher un emploi, d'augmenter sa vie sociale, d'avoir accès à d'autres lieux, etc.

Une formule d'abonnement à tarif préférentiel (comme par exemple, octroyer un abonnement au tarif BIM de la STIB) serait à rechercher afin que tous les stagiaires puissent bénéficier des frais de déplacement à moindre coût.

6.2. PISTES RELATIVES À L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN FORMATION ET À L'INFORMATION SUR LE RECOURS AUX DROITS

5. Maintenir et renforcer les mesures d'accompagnement des usagers durant le parcours de formation et dans les étapes de transition

Les personnes fragilisées cumulent les difficultés d'insertion et les difficultés financières qui ont des incidences sur la satisfaction des besoins primaires (accès au logement, alimentation, suivi scolaire des enfants, etc.). Ces éléments ont une incidence sur la disponibilité et le maintien en formation. Les personnes BIM sont relativement moins nombreuses à passer de la formation pré-qualifiante ou de la formation par le travail vers la formation qualifiante. L'hypothèse est que les mesures d'accompagnement spécialisées et spécifiques (de type guidance) permettent d'augmenter les chances de réussir le parcours de formation. Les personnes de référence des groupes accompagnent non seulement les situations rencontrées pendant la formation de façon individuelle et collective mais également en amont et en aval de la formation. Cet accompagnement amène les personnes à être plus ancrées dans leur formation et dans l'après-formation, des pistes, des conseils ayant été recherchés avec elles tout le long du parcours.

Cette hypothèse est à consolider par des enquêtes qualitatives auprès des bénéficiaires (voir pistes méthodologiques).

6. Faciliter l'accès aux crèches et structures d'accueil pour les enfants en bas-âge dont les parents suivent une formation en augmentant le nombre de places disponibles et en octroyant une aide financière

La catégorie « chef de ménage de famille monoparentale » est particulièrement concernée par des situations financières difficiles (82% sont BIM parmi les stagiaires), de même que les personnes faisant partie de ménages ayant plus de 3 enfants à charge (surtout si les enfants ont moins de 14 ans). L'enjeu de la garde d'enfant porte tant sur la place à trouver dans une structure d'accueil que sur l'accès financier à celle-ci. Ces enjeux sont particulièrement réels pour certains publics, dont les familles monoparentales.

Intervenir dans les frais de garde d'enfants pour les crèches et garderies d'école à l'instar du Forem et du VDAB permettrait, pour une partie de la population en formation, d'appréhender plus facilement son entrée en formation et son suivi. Au-delà de cette mesure, il serait nécessaire de renforcer les structures existantes d'accueil proposées par la maison d'enfants d'Actiris et son réseau en augmentant le nombre de places à destination des parents en formation (crèches et halte-garderies, OISP, partenaires d'Actiris, etc.), voire d'en créer de nouvelles.

7. Proposer des possibilités de restauration à bas prix pour les stagiaires

Certains stagiaires sautent des repas par manque d'argent. L'offre de restauration aux alentours des lieux de formation est souvent hors de portée du portefeuille des personnes en difficultés financières.

Dans les lieux de formation où une cantine existe¹, des possibilités de restauration à bas prix pourraient être proposées aux stagiaires. Dans les centres sans cantine, des partenariats avec des OISP de formation, restauration sociale, économie sociale pourraient être envisagés.

Plus spécifiquement, des actions de sensibilisation/information sur l'alimentation « bonne et pas chère » et sur le budget alimentation pourraient être développées.

8. Définir des parcours de formation adaptés et concevoir des projets innovants pour permettre l'accrochage de certains publics à risque

Il apparaît que l'alphabétisation et les formations pré-qualifiantes concentrent davantage de personnes BIM que les formations menant à l'emploi et les stages et formations en entreprise. Dans ces formations se retrouvent davantage de publics fragilisés, comme les femmes cheffes de familles monoparentales, les Belges d'origine étrangère en-dehors de l'UE et les personnes de nationalité hors UE. Certaines catégories comme les femmes en situation de famille monoparentale cumulent les facteurs de précarité.

Fluidifier l'accès aux formations professionnalisantes pour tous par le développement d'approches et d'outils différenciés et organiser un accès à un réseau structuré de relais, permettrait de renforcer une approche inclusive des publics bruxellois précarisés.

Des formations avec des parcours innovants pourraient permettre un accrochage à la formation de certains publics ciblés (familles monoparentales, etc.). On pourrait envisager un format d'expérience pilote pour des formations où il y a une concentration de personnes particulièrement précarisées (appel à projets) qui comprendrait des rythmes différents (temps partiel), des approches nouvelles (alphabétisation/FLE orientés métier, formations types en alternance, possibilités de stages dans des formations qui en sont exemptées actuellement (alpha, ...) etc.).

(1) Dans tous les centres de formation de Bruxelles Formation, des réfectoires existent proposant en interne ou en commande externe des services de restauration, ce n'est pas le cas dans tous les OISP.

(2) Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2017) *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune : Bruxelles.

9. Sensibiliser et informer sur le recours aux droits

Le statut BIM est accordé automatiquement pour les allocataires sociaux ; pour les autres personnes, il faut introduire une demande. D'autres aides ne s'obtiennent que sur demande des intéressés. Ce statut BIM, de même que d'autres droits tels que le RIS, l'aide au logement, etc., ne sont pas toujours octroyés aux potentiels bénéficiaires pour de multiples raisons² : ces droits ne sont pas connus, pas demandés, l'accès ne leur est pas donné (le droit est connu et demandé mais n'est pas perçu par la personne), ils en sont exclus (mauvaise compréhension de leur situation administrative ou des démarches à effectuer, information non diffusée par ignorance, changement de législation...).

Le non-recours aux droits conduit à des formes variées de sous-protection sociale.

Malgré l'existence déjà importante de flyers, d'informations diverses sur les droits, les lieux de formation et leurs intervenants doivent pouvoir être des vecteurs d'information de ces droits, des lieux de sensibilisation. Des campagnes de sensibilisation de recours aux droits dans les lieux de formation sont à déployer de même qu'une formation des prescripteurs au sein des centres de formation (formateurs, agents relais et d'accueil, assistants sociaux ...).

6.3. PISTES MÉTHODOLOGIQUES QUI VISENT À AUGMENTER LA COMPRÉHENSION DES PHÉNOMÈNES DE PAUVRETÉ

Dans le cadre de cette étude basée sur des données administratives, l'approche choisie pour des raisons méthodologiques, à savoir se baser sur le statut BIM, permet de poser un premier état des lieux sur des bases objectives. Cependant, la thématique de la pauvreté en lien avec la formation professionnelle mériterait d'être creusée davantage. Des études complémentaires permettraient également d'affiner les pistes d'action abordées ci-dessus.

Une première perspective d'étude complémentaire serait d'analyser la pauvreté en termes de conditions de vie et de comprendre les mécanismes liant pauvreté et parcours formatif par des études qualitatives. Une seconde perspective d'étude serait de mieux comprendre le rôle de l'accompagnement sur le maintien en formation et le parcours de formation.

7

CONCLUSION

Sur base de données administratives provenant de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, l'étude utilise le statut de Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM) afin d'approcher la pauvreté du public en formation professionnelle à Bruxelles Formation et chez ses partenaires. La recherche a été menée par le centre de recherche METICES de l'ULB dans le cadre d'un marché public financé par Bruxelles Formation. La recherche creuse le lien entre le statut BIM, les caractéristiques individuelles des personnes et le parcours de formation. Elle vise également à identifier et cibler les pistes d'action.

La population étudiée est composée de 10.056 demandeurs d'emploi ayant terminé une formation professionnelle à Bruxelles Formation ou chez ses partenaires en 2015. Le statut BIM est connu au 31 décembre 2014.

L'étude a montré que les demandeurs d'emploi sortis de formation professionnelle à Bruxelles Formation et chez ses partenaires en 2015 sont nombreux à être dans une situation de difficulté financière puisque pas moins de 45,7% sont BIM en décembre 2014. Ce pourcentage est nettement plus élevé que celui de la population bruxelloise, qui s'élève à 25,6 % selon les chiffres de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

On retrouve proportionnellement plus de BIM auprès des familles monoparentales et des personnes isolées. Les ménages dans lesquels aucun adulte n'est à l'emploi sont aussi plus souvent BIM (surtout si la durée de chômage est supérieure à deux ans). Au niveau de l'origine, les Belges nés en dehors de l'UE et les personnes de nationalité hors UE sont davantage BIM. Les personnes infra-qualifiées (maximum un diplôme du secondaire inférieur) sont également plus souvent BIM que les diplômés du supérieur.

60% des personnes issues des Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) et de l'Enseignement de Promotion Sociale sont BIM contre 44% issues des centres de Bruxelles Formation. Ce constat est sans doute en partie lié au diplôme car c'est également dans les OISP et dans la Promotion Sociale que le pourcentage de personnes infra-scolarisées est le plus élevé (58% et 47%). Il apparaît que l'alphabétisation et les formations pré-qualifiantes concentrent davantage de personnes BIM que les formations menant à l'emploi et les stages et formations en entreprise.

La situation socio-économique semble jouer un rôle majeur dans la poursuite du parcours de formation. En effet, les personnes ayant suivi une formation pré-qualifiante (formation de base, détermination, préformation) et qui poursuivent en formation qualifiante sont moins

souvent BIM que celles n'ayant pas été plus loin que le pré-qualifiant. Mais elles sont plus pauvres que les personnes ayant directement commencé leur parcours par du qualifiant.

Les difficultés financières du public en formation professionnelle sont donc bien réelles et la réussite/poursuite du parcours formatif y est fortement lié. C'est sur base de ces constats que le Comité d'accompagnement de l'étude, composé de représentants de Bruxelles Formation et de la FEBISP, a élaboré 9 pistes d'action concrètes et identifié des perspectives méthodologiques de poursuite de l'étude :

Pistes relatives aux avantages financiers octroyés aux stagiaires en formation

1. Revaloriser le montant de l'indemnité horaire de formation (prime de formation)
2. Anticiper l'aide financière pour les frais de déplacement en début de formation
3. Élargir les conditions d'éligibilité de l'indemnité horaire à tous les stagiaires
4. Élargir les conditions d'éligibilité des frais de déplacement à tous les stagiaires

Pistes relatives à l'accompagnement des stagiaires en formation et à l'information sur le recours aux droits

5. Maintenir et renforcer les mesures d'accompagnement des usagers durant le parcours de formation et dans les étapes de transition
6. Faciliter l'accès aux crèches et structures d'accueil pour les enfants en bas-âge dont les parents suivent une formation en augmentant le nombre de places disponibles et en octroyant une aide financière
7. Proposer des possibilités de restauration à bas prix pour les stagiaires
8. Identifier les publics précarisés dès leur entrée en formation afin de pouvoir définir des parcours de formation adaptés et concevoir des projets innovants pour permettre l'accrochage de certains publics à risque
9. Sensibiliser et informer sur le recours aux droits

En ce qui concerne les perspectives méthodologiques de poursuite de l'étude, une première perspective est d'analyser la pauvreté en termes de conditions de vie et de comprendre les mécanismes liant pauvreté et parcours formatif par des études qualitatives. Une deuxième perspective d'étude serait de mieux comprendre le rôle de l'accompagnement sur le maintien en formation et le parcours de formation.

Une limite de cette approche basée sur le statut BIM est le non-recours au droit. Même si le statut BIM est accordé automatiquement pour les personnes qui bénéficient d'un avantage social, pour les autres personnes, le BIM est octroyé sur demande après un examen des revenus. Il est donc probable que cette étude sous-estime la proportion de personnes en difficultés financières dans les formations professionnelles.

La présente étude s'est penchée sur le public ayant suivi une formation professionnelle, la question du rôle de la pauvreté dans l'accessibilité à la formation professionnelle reste donc en suspens.

8

BIBLIOGRAPHIE

- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), Aperçus des non-recours aux droits sociaux et la sous-protection sociale en Région bruxelloise, Commission Communautaire Commune (Bruxelles).
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Baromètre social, Commission Communautaire Commune (Bruxelles) pages 24-25.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Baromètre social, Commission Communautaire Commune (Bruxelles) page 27.

